Les Inspecteurs de langue vivante de l'académie de NANCY-METZ

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de langue vivante s/c de Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

Nancy, le 19 septembre 2011

Objet : lettre de rentrée

Chers collègues,

Nous souhaitons attirer votre attention sur quelques points à l'occasion de cette nouvelle rentrée.

La rénovation des sites académiques dédiés aux langues vivantes se poursuit. Vous accédez dès maintenant au site de votre langue via le portail langues vivantes. Cet espace interlangue réunit l'ensemble des langues vivantes (étrangères et régionales) enseignées dans notre académie ainsi que le site dédié à l'enseignement des langues dans la voie professionnelle.

Lien: <a href="http://www.ac-nancy-metz.fr/enseign/interlangue/">http://www.ac-nancy-metz.fr/enseign/interlangue/</a>

Vous y trouverez les instructions et préconisations relatives à l'enseignement de toutes les langues. Parmi les documents les plus récents :

Des préconisations pédagogiques académiques

- Repères pour enseigner les langues vivantes (conseils et préconisations des inspecteurs de langue vivante) ;
- Langues vivantes et Travaux Personnels Encadrés (TPE) préconisations pour la session 2012;
- Bilan sur l'expérimentation de la balado-diffusion.

Les textes et instructions officiels en vigueur à la rentrée 2011

On consultera tout particulièrement les programmes entrant en vigueur à la rentrée 2011, ainsi que les liens utiles vers le nouveau site Eduscol :

- Documents d'accompagnement pour la classe de seconde (thèmes d'étude et fiches thématiques);
- Programmes du cycle terminal (enseignement général et enseignement dans la voie technologique classe de première) ;
- Circulaire de rentrée (Bulletin officiel du 5 mai 2011) : rappel des axes prioritaires concernant les langues (enseignement par groupes de compétences, sensibilisation à la LV1...).

Les nouvelles modalités d'évaluation au baccalauréat dans le cadre de la réforme du lycée sont parues au Journal Officiel ( <a href="http://www.legifrance.gouv.fr">http://www.legifrance.gouv.fr</a> JO du 25 août 2011 - textes 29 et 30).

Quel que soit le cycle d'enseignement dans lequel vous intervenez, il est nécessaire d'avoir connaissance des instructions relatives à l'ensemble du parcours d'apprentissage des élèves afin de pouvoir les accompagner au mieux. Vous trouverez sur le portail des liens vers l'ensemble des programmes en vigueur.

Les préambules des programmes nationaux soulignent la nécessité de travailler en interlangue. Lors de nos visites en établissement, nous constatons la richesse et la plus-value apportée par ce travail collaboratif. Nous vous invitons vivement à constituer un groupe langues au sein de votre établissement, en désignant un coordinateur qui pourra se faire le porte-parole de l'ensemble des

langues représentées.

Les langues vivantes contribuent à faire des élèves des citoyens ouverts sur le monde. S'il s'agit bien de mettre l'accent sur la communication et la pratique de l'oral, il convient de ne pas négliger l'ensemble des activités langagières et de veiller à ce que l'élève bénéficie d'un entraînement le plus soutenu possible, en classe comme à la maison. Par ailleurs, l'apprentissage linguistique ne saurait être dissocié de la connaissance de la culture de l'autre.

L'implication des professeurs de langue dans les projets et dispositifs interdisciplinaires (histoire des arts...) est à encourager. Nous invitons les professeurs qui organisent des activités artistiques et culturelles en lien avec les langues à faire connaître leurs projets auprès de la Délégation académique à l'action culturelle (DAAC) qui est un interlocuteur privilégié en la matière.

La situation géographique de notre académie incite aux échanges entre pays et au développement des langues étrangères ; cela représente un atout dans le cursus des élèves. Le site de la Délégation académique aux relations internationales et européennes et à la coopération (DAREIC) rassemble les exemples de bonnes pratiques et peut être contacté pour tout conseil et demande d'accompagnement.

Le 26 septembre est la Journée européenne des langues vivantes. Les projets déjà mis en place dans vos établissements présentent un intérêt certain pour l'ensemble de la communauté éducative de notre académie ; nous vous invitons à les faire connaître aux inspecteurs de votre spécialité.

Nous vous remercions pour votre engagement dans la mise en œuvre d'un enseignement motivant et efficace et vous souhaitons une excellente rentrée 2011.